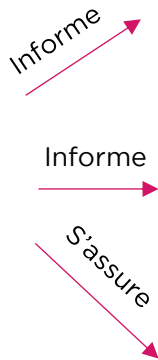


# ORGANISATION D'UNE FORMATION EN PRESENTIEL DANS LE CADRE DE LA COVID-19

## Le rôle de chacun pour une bonne application et gestion des mesures sanitaires à respecter



### LES STAGIAIRES :

- Des gestes barrières à appliquer
- De se munir d'un flacon de gel hydroalcoolique
- De la procédure à suivre si un cas de COVID-19 est avéré au sein de la formation  
+Envoi au préalable les supports de la formation à imprimer pour limiter les contacts.

### LE FORMATEUR :

- Des gestes barrières à appliquer
- Des règles à faire respecter lors d'une formation dispensée en présentiel

### LA STRUCTURE ACCUEILLANT LA FORMATION :

- Qu'un protocole sanitaire à bien été mis en place au sein de l'établissement accueillant
- De la possibilité d'espacer les participants d'un mètre les uns des autres.

Grace à vos inscriptions, INAE crée une liste des stagiaires et des intervenants avec leurs coordonnées pour permettre de prévenir l'ensemble du groupe en cas d'infection, déclarée après la formation, d'un des participants.

En application des [mesures gouvernementales du 20 juillet 2020](#), le port d'un **masque grand public dans les lieux publics clos est obligatoire** dans la salle de formation et locaux accueillants, en complément de l'application des gestes barrières.

« Le port du masque grand public était déjà obligatoire, parfois avec des règles spécifiques à certaines activités, dans les établissements recevant du public (ERP) relevant des catégories suivantes (fixées par l'arrêté du 25 juin 1980) :

- (L) Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, y compris les salles de spectacle et les cinémas. »

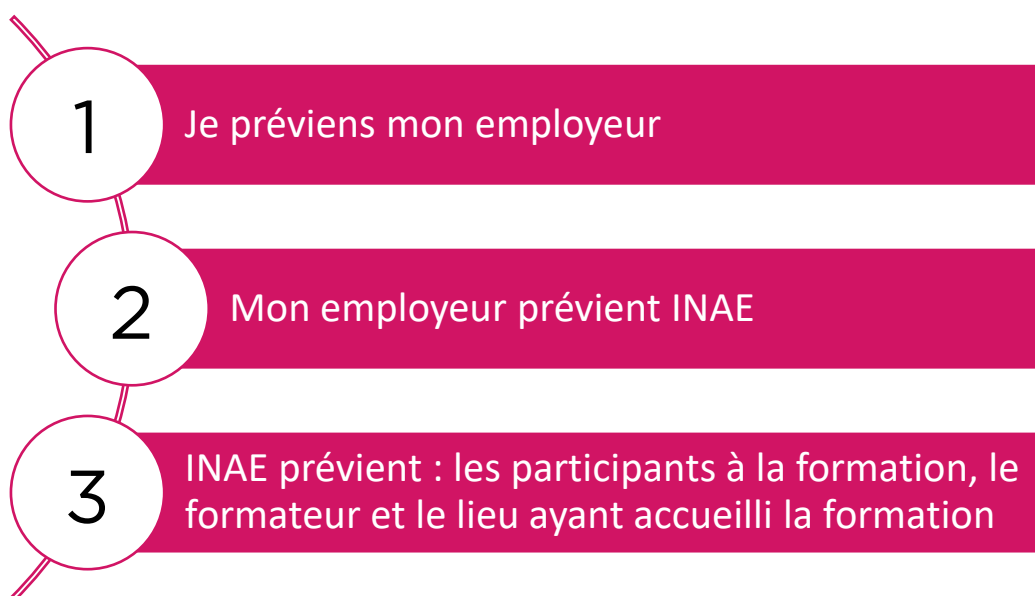
# S'il y a un cas avéré de COVID-19 au sein d'une formation INAE

En complément des informations du gouvernement, nous vous invitons à suivre la procédure ci-dessous :

- [Mon test COVID-19 est positif](#)
- [Je suis un personne contact d'un cas de COVID-19](#)

---

Je suis testé positif au COVID-19 et j'ai participé à une formation INAE :



## INAE

N° SIRET 823 810 106 00018

Code APE 9499Z

[www.inae-nouvelleaquitaine.org](http://www.inae-nouvelleaquitaine.org)

## Siège social

Centre Régional Vincent Merle

102 avenue de Canéjan - 33600 PESSAC

05 57 89 01 10 - [contact@inae-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact@inae-nouvelleaquitaine.org)

## Site de Poitiers

6 bis rue Albin Haller

86000 POITIERS

05 49 88 07 29 - [contact.poitiers@inae-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact.poitiers@inae-nouvelleaquitaine.org)

## Site de Limoges

70 avenue de Montjovis

87000 LIMOGES

05 55 35 89 57 - [contact.limoges@inae-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact.limoges@inae-nouvelleaquitaine.org)